# 60 nouvelles places supplémentaires en crèche à Onex!



Bâtiment de la nouvelle crèche vu depuis la Place Duchêne

Les élu.es socialistes au Conseil municipal ont défendu la création d'une nouvelle crèche dans le cœur même d'Onex-Village, c'est ainsi que le nombre de place en crèche va donc augmenter de 60 places et pouvoir apporter aux parents souhaitant placer leurs enfants en crèche une solution additionnelle.

C'est grâce à la ténacité et la clairvoyance de la Maire socialiste Carole-Anne KAST et aussi à une opportunité extraordinaire, que le projet de nouvelle crèche devient réalité. En effet, la fondation Butini (fondation qui gère l'EMS du même nom) a proposé de mettre à la disposition de notre commune, une belle maison au cœur du village, Place Duchêne, adaptée pour y installer une crèche.

Quant au mode de gestion de la crèche, au mois de juin le Conseil municipal a avalisé la proposition du Conseil administratif de créer une fondation de droit public : la FEVO (Fondation pour l'Enfance de la Ville d'Onex). L'objectif de la FEVO sera de gérer la nouvelle crèche tout en assurant une coordination avec les associations existantes qui gèrent les autres crèches. Ces dernières entités peuvent conserver leur fonctionnement associatif, si elles ne souhaitent pas intégrer, pour le moment en tout cas, la FEVO. Elles pourront toutefois profiter de mutualiser les prestations et ressources communes aux institutions de l'enfance et de la petite enfance de la commune.

C'est par un vote du 21 juin 2022 que le Conseil municipal a approuvé la création de la FEVO et ses statuts. Seuls les élus PLR s'y sont opposés et une élue UDC s'étant elle abstenue. C'est donc bien avec l'appui des élu.es PS et de la majorité de gauche, que ce beau projet, très important pour de nombreuses familles onésiennes à la recherche de places de crèche, va voir le jour.

### À vos agendas!

Dimanche 25 septembre 2022 Votations fédérales

Stands devant la COOP, dès 9h30 Samedi 10 septembre 2022

L'édifice qui hébergera la crèche est un ancien presbytère inscrit à l'inventaire des bâtiments dignes de protection. Il y a eu trois interventions exécutées par le passé afin de réaffecter cette ancienne maison.

A présent, le bureau d'architectes, mandaté par Butini, a reçu l'autorisation de la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) ainsi que celle de la SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) pour faire les modifications nécessaires. À part la mise aux normes de l'ascenseur existant, quelques cloisons seront démolies et les nouvelles constructions seront faites avec du matériel indigène, ignifuge, et peintes de couleurs claires et chaleureuses. Pour chauffer les locaux on profitera de la centrale thermique Butini géothermie, et en été, de l'eau froide circulera par les mêmes tuyaux.

Vu que la maison possède plusieurs niveaux et un ascenseur, il y aura quatre secteurs pour les enfants : bébés, petits, moyens et grands. Pour des raisons pratiques, les bébés seront placés au rez-de-chaussée. Le bureau de la FEVO, quant à lui, se trouvera dans la tour, côté sud-ouest.

Un grand jardin viendra compléter le tout, d'environ 1000 m2, avec deux magnifiques cèdres, il servira pour le développement des activités intergénérationnelles, entre les enfants et les résidents de l'EMS.

Nous nous réjouissons de voir nos aînés et les futurs bambins se côtoyer plus activement !

L'entrée en service de la crèche est prévue, en principe, à la rentrée scolaire 2024.

Philippine Schmidt-Messina, Conseillère municipale



Sergio Prat Conseiller municipal



### Votations fédérales du 25 septembre 2022

### OUI à l'initiative contre l'élevage intensif en Suisse

Objet n° 1 : Initiative « Non à l'élevage intensif en Suisse »

L'initiative veut briser la tendance à l'élevage industriel intensif. Elle ancre pour la première fois la dignité animale dans l'agriculture, exige un hébergement et des soins respectueux des animaux, des sorties en plein air, une taille maximale des groupes et un abattage respectueux. De plus, une règlementation des importations veillent à ce qu'aucun animal ou produit animal issu de méthodes de production interdites en Suisse ne soit importé. Selon le Conseil fédéral, environ 5 % seulement des exploitations agricoles seraient concernées par l'initiative. Il s'agit notamment des exploitations d'engraissement qui élèvent actuellement jusqu'à 27 000 poulets, 1 500 porcs ou 300 bovins dans une étable.

En résumé, l'initiative ancre la dignité de l'animal dans l'agriculture ; renforce la santé humaine et animale ; concerne surtout les grosses entreprises industrielles ; garantit une agriculture tournée vers l'avenir plus respectueuse de l'environnement.



Daniele-E. Fino, membre du comité PSO

#### NON au démantèlement de l'AVS

Objets n° 2 et 3 : Financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA et Modification loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)

Une large alliance refuse une réforme qui se fait principalement sur le dos des femmes.

« AVS 21 touchera principalement les femmes qui ont dû lutter toute leur vie sans pouvoir faire garder leurs enfants à l'extérieur, en effectuant du travail non rémunéré ou en occupant des emplois à temps partiel mal rémunérés et sans perspectives professionnelles », explique la co-présidente du PS Suisse et conseillère nationale (ZH) Mattea Meyer. « On demande une fois de plus à ces femmes d'être reléguées au second plan et d'accepter une diminution de leur rente de 1 200 francs par an dans la dernière partie de leur vie. C'est inacceptable. »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une femme sur quatre dans ce pays ne reçoit que l'AVS à l'âge de la retraite et n'a pas de deuxième pilier. Environ la moitié des femmes doivent se contenter d'une rente d'à peine 2 900 francs par mois, deuxième pilier compris. Une femme sur neuf doit directement recourir aux prestations complémentaires parce que sa rente ne lui suffit pas pour vivre.

« Ces femmes méritent mieux que d'entendre que l'âge de leur retraite serait responsable de la disparition de l'AVS à moyen terme », déclare Mattea Meyer.

Ne nous faisons pas d'illusions : l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est la porte ouverte à l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous. Une initiative populaire en ce sens a déjà été déposée. Pour le PS Suisse, il est donc clair qu'au lieu de réduire les rentes, il faut renforcer l'AVS et octroyer des rentes suffisantes pour vivre, en particulier aux femmes dont les revenus sont bas.

PS-Suisse



Une étude de 2020 de Travail Suisse montre que les différences salariales entre les femmes et les hommes ne sont pas seulement une discrimination mais constituent une perte pour l'AVS de 825 millions de francs par an en 2020!

### Votations fédérales du 25 septembre 2022

#### Les objets de votation

#### OUI à l'objet n°1: Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse »

Acceptez-vous l'initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »?

#### NON à l'objet n°2: Financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA?

#### NON à l'objet n°3: Modification loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)

Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)?

#### NON à l'objet n°4: Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)

Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)?

### NON à la suppression de l'impôt anticipé

# Objet n° 4 : Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

L'impôt anticipé est un mécanisme futé et agile. C'est un impôt de garantie : c'est la somme que prélève à hauteur de 35% la banque sur les intérêts qu'elle verse à un compte épargne placé chez elle. Une somme rendue si le compte est déclaré correctement. Il a pour effet de rendre non-rentable la fraude fiscale et ne coûte rien au contribuable honnête qui déclare les revenus de sa fortune.

Pourtant, être honnête et déclarer les revenus de sa fortune, c'est trop demander au lobby bancaire et financier. Sans la moindre vergogne, leurs représentants au parlement suisse ont fait passer la suppression de l'impôt anticipé pour les revenus provenant des obligations.

Lors des débats parlementaires, l'administration a évalué à plus de 480 millions les pertes fiscales que la suppression de l'impôt anticipé occasionnerait. L'équation est simple : s'il y a des pertes, c'est qu'elles proviennent des revenus non déclarés au fisc, frappés aujourd'hui de l'impôt anticipé, et qui ne le seront plus demain.

## Des pertes fiscales pour favoriser les tricheurs ! Nous disons NON à la suppression !

Le corolaire de cette suppression est également limpide : une augmentation de la fraude fiscale avec une double perte à la clé : la perte de l'impôt sur les revenus non déclarés ET la perte de l'impôt de garantie de 35% ! Et bien évidemment, cette suppression ne concerne que 0,03% des entreprises, les très grandes multinationales, au contraire des PME qui ne se financent pas par le biais des obligations. Elle concerne aussi des oligarques et des gros investisseurs étrangers, puisqu'eux seuls peuvent se retrouver dans des pays sans accord de double imposition.

Comme l'argent ne pousse pas sur les arbres, la conséquence de ces pertes fiscales va se répercuter directement ou indirectement sur les prestations publiques. Car s'il est un domaine où le ruissellement fonctionne réellement, c'est bien celui des pertes fiscales! Lorsque la Confédération perd des ressources, soit elle supprime des prestations à la population qui devra alors être davantage aidée par les Cantons et les Communes, soit elle finance moins les Cantons pour certaines tâches, qui devront alors baisser les prestations ou les reporter sur les Communes. Bref, quel que soit le niveau où la perte fiscale se produit, in fine c'est bien les habitant-es qui ont besoin de la prestation qui vont payer le prix de ce cadeau aux multinationales et aux oligarques.

Cette suppression s'inscrit enfin dans une longue série de projets fiscaux qui favorisent unilatéralement le capital et accroissent les inégalités : après notre victoire contre la suppression du droit de timbre au début de l'année, il faut repartir au combat pour empêcher cette invitation à la fraude fiscale!



Carole-Anne Kast,
Maire de la Ville d'Onex

#### Le retour du tram à Onex





Le canton de Genève possédait un vaste réseau de trams, de plus de 125 km. Plusieurs lignes transfronta-lières permettaient d'atteindre Ferney, Douvaine, Annemasse, Etrembières, Collonges et Saint-Julien. Devant la montée du trafic automobile, qui a commencé à Genève dès les années 1930, ce réseau a été remplacé en deux temps par des bus. Avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale ont été fermées les lignes de campagne (qui allaient jusqu'à Jussy ou Chancy), puis, dans la décennie 1950-1960, le réseau urbain.

Le tram 2, allant de Genève-Plage à Bernex en passant par Onex, fut un des derniers à connaître ce sort en décembre 1961 – au moment même où la Cité nouvelle, qui multipliera par 10 la population de la commune, commençait à s'édifier ... avec grands immeubles et rues conçues pour la voiture. A l'époque, on misait sur la généralisation de ce moyen de transport censé apporter liberté et mobilité pour toutes et tous ; le tram gênait le trafic routier et les bus étaient supposés mieux s'insérer dans une circulation automobile croissante. En réalité, ils s'y enlisaient de plus en plus...

Peu à peu, il a fallu se rendre à l'évidence : trop de voitures étouffent la mobilité. Et hormis le train ou le métro, c'est bien le tram qui permet de transporter le plus de personnes à la fois, deux fois plus que le plus grand des bus. Et c'est ainsi qu'à Genève après de longues controverses, on remit peu à peu en place, à partir de la seule ligne survivante de l'ancien réseau, la ligne 12, un nouveau réseau de trams, qui aujourd'hui dépasse 35 km. Au 19<sup>e</sup> siècle, on avait doté les villes un peu partout au monde de trams parce qu'il n'y avait pas de voitures, aujourd'hui on remet des trams parce qu'il y a trop de voitures...

Ainsi, voici une quinzaine d'années, Onex eut l'opportunité de voir inscrite sa desserte par tram dans la loi sur le réseau des transports publics, et après 3 ans de chantier rondement mené, il fit son grand retour en décembre 2011. Exactement 50 ans après sa disparition, qui avait été très mal vécue; les anciens se rappellent encore des compositions avec les remorques à plateformes ouvertes, et du parcours en site propre entre le Petit-Lancy et Onex. J'ai eu la grande chance de pouvoir représenter la Ville d'Onex dans ce vaste chantier et d'avoir pu participer ainsi au retour du tram dans notre commune. Aujourd'hui chacune et chacun s'en félicite.

Cette réalisation exprime très bien la politique du Parti socialiste, qui a toujours été de favoriser les transports publics et de contribuer ainsi à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, dont un tiers proviennent de la mobilité - qui doit être impérativement repensée. Le tram d'Onex est ainsi un exemple d'une vision avant-gardiste pour lutter contre le changement climatique!



René Longet, ancien Maire de la Ville d'Onex

www.ps-onex.ch info@ps-onex.ch

www.devenir-membre.sp-ps.ch Soutenez la section CCP 12-14212-6